



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
17/09/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

MARCHES PUBLICS

**Fourniture et
acheminement en
électricité et services
associés
Attribution du marché**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, Conseillère Municipale à Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur REDONDO Simon

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la ville de Céret souhaite contractualiser avec un prestataire pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés sur une durée totale de 48 mois dont 24 mois pour le marché subséquent n°1

Considérant que dans ce cadre la collectivité, accompagnée de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage UNIXIAL, a lancé un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés, avec au maximum 5 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant d candidats et d'offres.

Considérant que l'objet du marché comprend les prestations ci-dessous désignées :

- La fourniture complète en énergie électrique des points de livraison qui appartiennent ou sont gérés par la commune de Céret et sont situés dans le périmètre du présent marché,
- L'accès au réseau public de distribution et son utilisation pour les points de livraison de la commune de Céret situés dans le périmètre du présent marché, dans le cadre d'un contrat unique,
- La mission de responsable d'équilibre inclus dans le prix de la fourniture en énergie électrique, conformément à l'article L.321-15 du Code de l'énergie,
- Toutes les prestations définies au CCP de l'accord cadre et à la présente lettre de consultation du marché subséquent et tous services nécessairement associés à la fourniture d'énergies électrique.

Considérant que les quantités estimatives (volume) prévisionnelles pour l'ensemble des points de livraison sont de 1 764,834 MWh/an.

Considérant la délibération 72/2025 du 21/05/2025 pour le lancement de la consultation, d'Appel d'Offres Ouvert, publiée le 28 mai 2025, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-12 du Code de la commande publique et selon la procédure de l'appel d'offre ouvert des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-5 du Code de la commande publique,

Considérant qu'à l'issue de la consultation pour l'accord-cadre, 5 offres ont été remises dans les délais impartis dont 5 offres conformes aux prescriptions techniques et administratives du dossier de consultation des entreprises,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 juillet 2025, a retenu les 5 candidats proposés, pour déposer une offre pour le marché subséquent :

- TOTAL ENERGIES
- EDF
- ENGIE
- LLUM
- VOLTERRES

Considérant que suite à la notification le 11 juillet 2025 de l'accord cadre le marché subséquent n°1 a été lancé.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 juillet 2025 a attribué ce marché au candidat LLUM pour un montant total de 723 712,83€ HTVA pour un délai de 24 mois du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer ce marché et tout acte utile et prendre toutes les décisions relatives à son exécution,

- **D'IMPUTER** les dépenses au budget de la Ville de Céret.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.